

UN ÉTÉ AVEC
L'ACCOORD !



 Slovénie

 Enfants de 13 - 15 ans

Dolce Vita en Slovénie

Du 12 au 23 juillet 2023 (12 jours)

Du 28 juillet au 11 août 2023 (15 jours)



Camping et hôtel



Voyage en train, en car et en avion

 i

**ATTENTION,
LE JOUR DU DÉPART :**

 Prévoyez
le pique-nique
du midi

Prêt.e à sortir de ta zone de confort et à explorer la Slovénie façon roots ? Alors si tu es assez aventurier.e, notre équipe d'animation t'attend ! Rendez-vous à la gare de Nantes pour une expédition digne de ce nom !


Au programme : camping sauvage et feu de bois, dodo en hamac, rencontre avec d'autres jeunes slovènes, hostel privatisé en bord de mer, construction de radeaux...

A très vite et n'oublie jamais que ta sentence est irrévocable...



Chloé







Documents à fournir

 
Fiche sanitaire de
liaison (complétée
et signée)

 
Attestation
d'aisance
aquatique

 
Photocopie attestation
complémentaire santé
solidaire, en cours de
validité (si bénéficiaire)

 
PAI + protocole (si
votre enfant
souffre d'une
allergie, asthme ou
handicap)

 
Carte d'identité ou passeport en cours
de validité pendant toute la durée du
séjour + autorisation de sortie du
territoire + carte européenne
d'assurance maladie

**NB : si votre enfant doit prendre des médicaments
durant son séjour, merci de remettre l'ordonnance
et les médicaments au directeur le jour du départ.**



Conditions générales

- Toute annulation doit faire l'objet d'un écrit (courrier ou mail)
- Suivant la situation des frais d'annulations pourront être retenus

MESURES SANITAIRES

A ce jour aucune dispositions sanitaires particulières n'est en vigueur pour les séjours 2023.

Des nouvelles du séjour

L'Accoord a mis en place une application pour suivre le séjour de votre enfant. Intitulée « Séjours Accoord », elle est téléchargeable sur l'App Store et le Play Store.



compatible IOS et Android



Nom, Prénom de l'enfant :

.....

OBLIGATOIRE

- Duvet + matelas de camping + 1 drap housse + petit oreiller + taie d'oreiller
- Petit sac à dos + gourde
- Sac pour le linge sale
- Nécessaire de baignade (s'il y a lieu) maillot de bain + serviette de bain

Nombre Valise

0



1



1



1



CONSEILLÉ

- Tenue de sport (jogging)
- K-way ou vêtement de pluie
- Pantalons
- Pull chaud
- Pull ou sweat
- Tee-shirt
- Pyjama
- Slips
- Shorts
- Paires de chaussettes
- Paires de chaussures d'été (sandales)
- Paires de chaussures (baskets)
- Paires de chaussures anciennes, usées ou aquatiques
- Bottes
- Serviette de table
- Serviette de toilette + douche
- Gant de toilette
- Nécessaire de toilette (savon, shampoing, dentifrice, brosse à dent, brosse à cheveux...)
- Chapeau, bob ou casquette
- Lunettes de soleil
- Crème solaire + mouchoir pap. + lessive en savon

3



1



2



0



2



10



0



15



4



10



1



1



1



0



0



1



0



1



1



1



1



**Tous les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant
Éviter les vêtements couteux et objets de valeur
(non remboursés en cas de perte ou de vol)**

**Le trousseau pourra être complété par le Directeur du séjour.
RAPPEL : La tenue de départ est comprise dans ce trousseau**

Charte d'engagement en séjour de vacances



2023

Pour que chacun puisse profiter pleinement de ses vacances, nous mettons en place une charte d'engagement en séjour s'appuyant sur les principes du « vivre ensemble ». Cette charte fait écho au projet éducatif de l'ACCOORD et au projet pédagogique de chaque directeur-trice de séjour. Elle a pour but de garantir le bon fonctionnement du groupe, la sécurité de tous et l'épanouissement de chacun.



Le participant / Nom et prénom :

Le responsable légal / Nom et prénom :

En participant à un séjour organisé par l'ACCOORD, **je m'engage à :**

Respecter la loi Française et l'organisation du séjour

- Ne pas commettre de délit au sein du centre ou à l'extérieur (vol, vandalisme, etc..),
- Respecter l'interdiction formelle en matière de stupéfiants et d'alcool et celle de fumer,
- Respecter l'organisation mise en place par l'équipe : horaires du lever et du coucher, horaires des repas, temps de regroupement, règles d'utilisation du téléphone portable...
- Respecter le lieu du centre de vacances et le matériel,
- Respecter les règles de sécurité de chacune des activités,
- Respecter les règles de vie du centre.

Respecter les personnes :

- Les autres participants (qui comme moi, souhaitent passer de bonnes vacances),
- L'équipe d'animation et l'équipe technique (qui œuvrent ensemble au bon déroulement du séjour),
- Les différents partenaires/prestataires extérieurs qui interviennent durant les activités,
- Respecter les règles de non-mixité dans les chambres.

2023

Avoir un comportement adapté à la vie en collectivité (langage approprié, respect des participants lors du séjour, etc.)

Participer à la vie collective et être acteur de mon séjour (ranger les chambres et lieux de vie, aider lors des repas, donner un avis constructif...).

Les repas servis aux enfants respecteront les régimes alimentaires :

- Alternative aux allergies alimentaires en fonction des PAI fournis,
- Alternative végétarienne à toutes les viandes,
- Aucun régime alimentaire pour des raisons philosophiques ou religieuses ne sera possible.

Respecter cette charte sur tous les réseaux sociaux qui impliquent l'un des membres du groupe (participants et encadrants), pendant et après le séjour.

- En cas de perte, vol ou casse du téléphone portable, de l'appareil photo, du lecteur MP3 ou de tout objet de valeur d'un des participants, aucun remboursement ne sera effectué par l'Accoord.
- L'usage du téléphone portable sera réglementé par le/la directeur-trice du séjour. En général, son utilisation sera interdite durant les activités et autorisée le plus souvent durant les temps calmes, avant et après les repas. En raison du risque de vol, perte et/ou des abus possibles, il semble préférable de ne pas amener son portable ou tout autre objet de valeur durant le séjour.
- Comme stipulé dans les conditions générales de service de l'Accoord (<https://www.accoord.fr/conditions-generales-de-services>), en cas de non-respect de la charte, si un enfant/jeune ne respecte pas les règles ou s'il nuit au bon déroulement du séjour, le renvoi peut être envisagé après l'examen des faits. La direction du séjour et de l'Accoord se réserve le droit d'organiser un rapatriement disciplinaire du jeune. Aucun remboursement ne sera réalisé dans ce cas précis. Les frais de retour et d'accompagnement éventuels seront à la charge de la famille.



PARTICIPANT ET RESPONSABLE LEGAL :

- J'ai pris connaissance et je m'engage à respecter cette charte.

Signature :